

LABELLISATION



CATÉGORIE ISR

PRINCIPE D'INVESTISSEMENT ISR DE LA GESTION ACTION

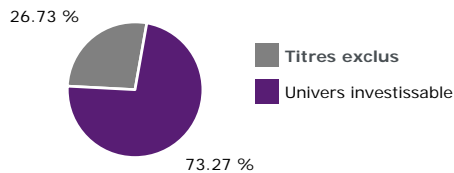
Impact ISR Performance et les poches Actions du FCPE à compartiments Impact ISR sont gérés selon une approche "Sélection ESG", consistant à investir dans des valeurs présentant à la fois un profil financier attractif et de bonnes pratiques ESG* au sein de leur secteur.

L'originalité de l'approche "Sélection ESG" de Natixis AM consiste à se concentrer sur les critères ESG jugés pertinents : les critères matériels et/ ou de responsabilité. Ces critères sont identifiés par l'équipe de recherche extra-financière et les analystes quantitatifs dédiés à l'ISR.

Outre l'exclusion des valeurs mal notées, le gérant du fonds doit maintenir en continu une haute qualité extra-financière du portefeuille, mesurée par une intensité ISR supérieure à 100%, i.e. un score ISR moyen du portefeuille à tout moment supérieur à celui de son indice de référence, que ce soit sur une base pondérée par les capitalisations ou équipondérée. *La description des critères d'éligibilité, des sources et des méthodologies de calcul est détaillée dans la page suivante.*

PROFIL DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT

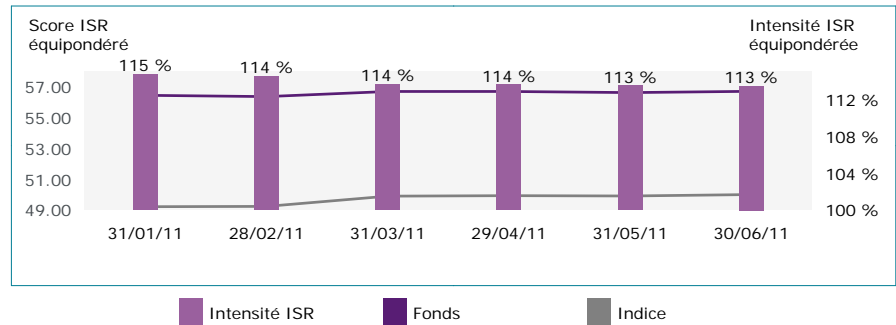
% de titres exclus de l'univers d'investissement pour motifs extra-financiers (en nombre d'émetteurs au sein de la zone Europe)



SCORE ISR DU FONDS

	Score ISR pondéré	Score ISR équipondéré
Impact ISR Performance	56.62	56.71
100.00% MSCI EUROPE DNR €	54.50	50.00
Intensité ISR	103.89 %	113.41 %

EVOLUTION DU SCORE ISR EQUIPONDERE



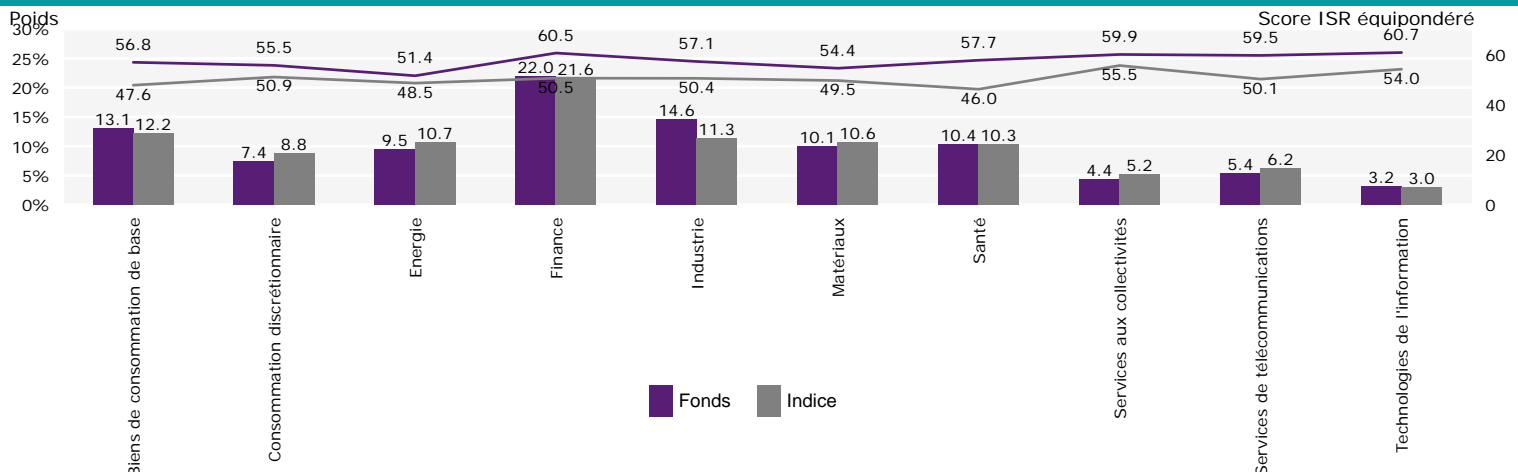
COMMENTAIRE EXTRA-FINANCIER

Les enjeux environnementaux de l'industrie cimentière
 Indispensable à la construction accompagnant la croissance démographique, le béton est produit à partir de sable, de gravier, d'eau et de ciment. Or ce dernier composant est particulièrement polluant et fait face à d'importants enjeux environnementaux : CO2 (5% des émissions mondiales), autres pollutions atmosphériques (NOx, SOx, etc), atteintes à la biodiversité liées à l'exploitation des carrières, etc. Soulignons que l'intensité carbone constitue un enjeu particulièrement matériel pour ce secteur, compte tenu de la réglementation des droits à polluer qui tend à se structurer de plus en plus, actuellement en Europe avec l'EU-ETS, mais aussi bientôt dans d'autres pays avec des systèmes équivalents en cours de mise en place (Etats-Unis, Japon, Australie, Nouvelle Zélande, etc). A 30€/tCO2, les émissions carbone pourraient représenter jusqu'à 1/3 des coûts de production du ciment. Néanmoins, les conditions favorables de la phase II de l'EU-ETS vont se poursuivre puisque la Commission Européenne a récemment annoncé les benchmarks retenus (très favorables) et la poursuite d'allocation gratuite de quotas durant la phase III (2013-2020) pour ce secteur jugé particulièrement exposé au risque de « carbon leakage » (i.e. délocalisation de l'industrie pour échapper à une taxation du carbone). Les cimentiers présentant les empreintes CO2 les plus faibles pourront bénéficier de cette opportunité, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, pour revendre leurs surplus de quotas. Holcim et Lafarge se démarquent tout particulièrement en la matière en affichant les objectifs de réduction de CO2 les plus ambitieux du secteur. Ils obtiennent ainsi de bons résultats grâce à l'amélioration de leurs procédés de production : réduction du composant le plus polluant (le clinker), recours à des matières de substitution, efficacité énergétique des équipements, etc.

DÉTAIL DES 5 PREMIÈRES LIGNES DE LA GESTION ACTION DU FONDS AVEC NOTES ISR

Actif	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indice de référence	Environnement	Social/Sociétal	Gouvernance	Score ISR absolu	Rang ISR sectoriel	Opinion ISR	Trend ISR
NESTLE SA-REG	3.25 %	2.83 %	51.06	20.30	67.61	46.32	21 / 45	Neutre	Deterioration
HSBC HOLDINGS	3.02 %	2.31 %	52.99	45.38	92.07	63.48	6 / 116	Positive	Stable
TOTAL SA	2.65 %	1.61 %	41.24	42.11	54.79	46.05	25 / 46	Negative	Amelioration
NOVARTIS NOM.	2.48 %	1.88 %	52.46	54.27	64.97	57.23	6 / 33	Positive	Stable
VODAFONE GROUP NEW	2.28 %	1.81 %	61.17	52.05	97.60	70.27	1 / 27	Positive	Stable
Total	13.69 %	10.45 %							

RÉPARTITION SECTORIELLE AVEC SCORES ISR MOYENS PAR SECTEUR



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

NOMENCLATURE ISR

Evaluation ISR d'une valeur

Scores E, S et G

Il s'agit de scores compris entre 0 et 100 et décrivant le profil ISR d'un émetteur sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance). Ces scores sont établis par la recherche extra-financière de Natixis AM, et sont fondés sur une diversité de sources internes et externes.

Score ISR absolu

Score compris entre 0 et 100, obtenu par pondération des 3 notes par piliers E, S et G de l'émetteur. La pondération appliquée aux piliers dépend du processus de gestion ISR du fonds.

Score ISR Sectoriel

Score centré à 0 obtenu à partir du score ISR absolu (base 100), par redistribution des scores d'émetteurs de même secteur MSCI. La note obtenue est centrée à 0, un émetteur ayant un score ISR base 100 égal à la moyenne de son secteur se voyant affecté un score ISR sectoriel de 0. Cette note permet de comparer le positionnement ISR d'une société sans avoir de biais sectoriel, conformément aux principes de sélection Best-in-Class.

Opinion ISR

Appréciation globale et qualitative du profil ISR d'un émetteur au sein de son secteur à un moment donné. Les opinions possibles pour un émetteur sont : Positive, Neutre ou Négative.

Trend ISR

Indicateur prospectif sur un émetteur, mesurant l'anticipation de Natixis AM quant à l'évolution du profil de celui-ci au regard des critères ESG. Les trends possibles pour un émetteur sont : Amélioration, Stable ou Détérioration.

Rang ISR sectoriel

Le rang ISR sectoriel d'un émetteur est calculé en classant les émetteurs d'un même secteur MSCI par score ISR sectoriel. Le classement dépend du nombre de sociétés analysées dans chaque secteur au sein de l'univers d'investissement global du fonds.

Score ISR du portefeuille ou d'un indice

Score ISR du portefeuille

Score ISR obtenu à partir des scores ISR absolus des titres qui composent le portefeuille. Il peut être équipondéré ou pondéré par le poids de chaque titre dans le portefeuille.

Score ISR de l'indice

Score ISR obtenu à partir des scores ISR absolus des titres qui composent l'indice de référence. Il peut être équipondéré ou pondéré par le poids de chaque titre dans l'indice.

Eléments du processus de gestion ISR

Critères d'éligibilité

Sont exclus de l'univers d'investissement les émetteurs ayant une opinion ISR négative et un trend ISR stable ou en détérioration. Les valeurs dont l'opinion ISR est négative mais le trend ISR en amélioration sont tolérées à hauteur de 10% maximum du portefeuille.

Intensité ISR

L'intensité ISR d'un fonds est calculée comme le ratio, à une date donnée, entre le score ISR du portefeuille et le score ISR de son indice associé. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Il est supérieur à 100% lorsque la qualité ISR du portefeuille est supérieure à celle de son indice.

Caractéristique ISR des fonds

Sélection ESG

Le processus de gestion "ISR Intégré" constitue la nouvelle génération de fonds Best-in-Class. Propre à Natixis AM, cette approche consiste à sélectionner des émetteurs présentant à la fois de bonnes pratiques Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance, et un profil financier attractif.

La valeur ajoutée de l'ISR est maximisée grâce à une prise en compte de la dimension extra-financière à différents niveaux du processus de gestion, et un focus sur les critères pertinents et matériels dans l'analyse ISR des émetteurs.

CIES

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) a été créé le 29 janvier 2002 par la C.F.D.T., la C.F.E.-C.G.C., la C.F.T.C. et la C.G.T.

Le CIES intervient dans le cadre actuel des négociations collectives obligatoires relatives à l'épargne salariale et a trois objectifs complémentaires :

- proposer un "outillage" en produits d'épargne salariale,
- favoriser les comportements d'entreprise "socialement responsable"
- obtenir la législation salariale la plus favorable possible à l'épargne dans le strict respect de la primauté des salaires.

Depuis sa création, le CIES a œuvré pour développer l'épargne salariale en direction de tous les salariés et pour promouvoir l'Investissement Socialement responsable (ISR). Il a accordé son label à la gamme Impact ISR gérée par Natixis Asset Management en 2002.